

Nombre de points de prélèvement	665
Nombre de molécules recherchées	160 à 291
Origine des données	AESN, AELB, ARS
Nombre de prélèvements	1 108
% de prélèvements avec quantification d'au moins 1 molécule	52 %
% de quantification > 0,1µg/l ( <i>norme de potabilité pour une substance active</i> )	15% (395 *)
% de quantification > 2 µg/l ( <i>norme de potabilisation pour une substance active</i> )	0,6 % (16 *)
Nombre de molécules quantifiées	212
Nombre de molécules quantifiées > 0,1µg/l	55
% de prélèvements contaminés en pesticides totaux > 0,5µg/l ( <i>norme de potabilité pour la somme des substances actives</i> )	5 %
% de prélèvements contaminés en pesticides totaux > 5µg/l ( <i>norme de potabilisation pour la somme des substances actives</i> )	0,5%

\* (nombre total de quantifications observées)

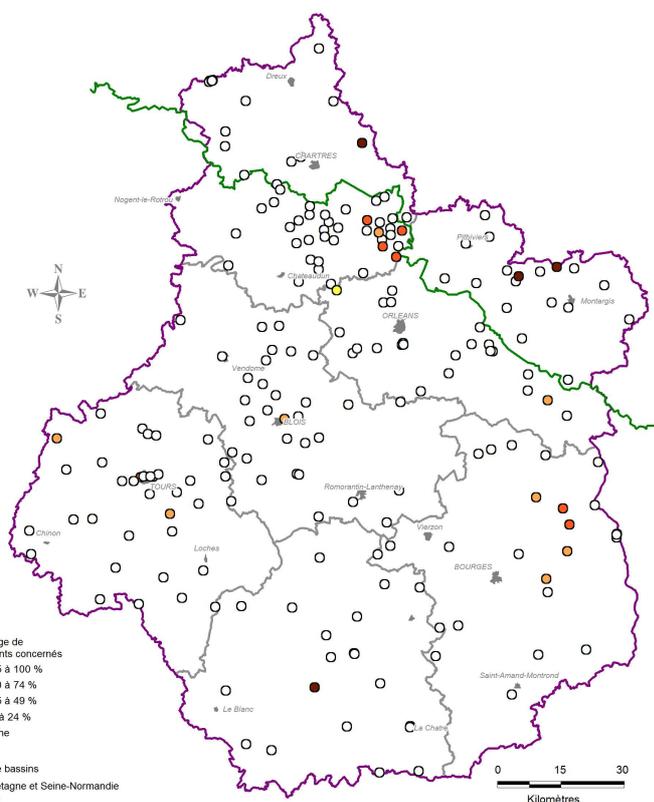
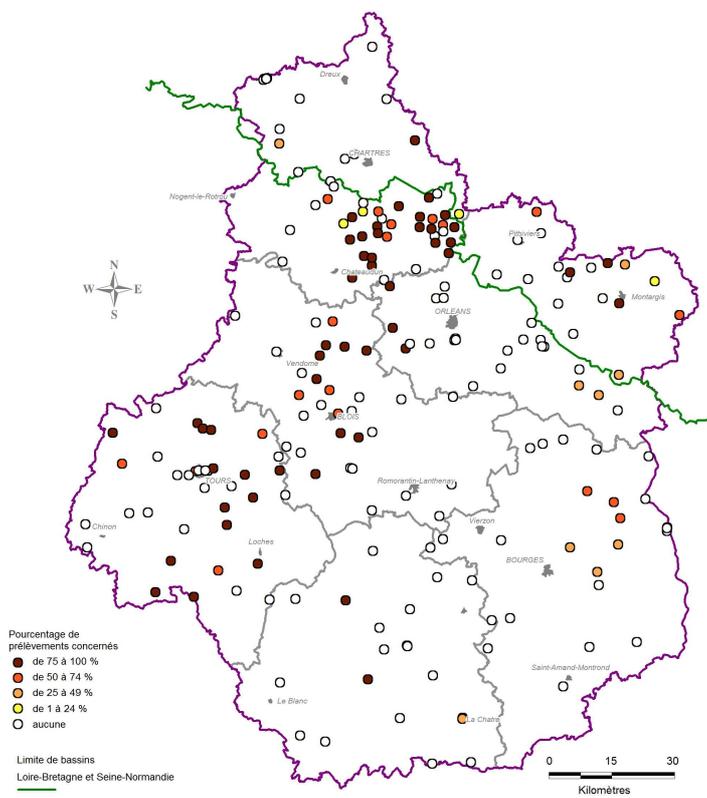
La présence de pesticides a été quantifiée dans 45% des points de prélèvement suivis sur l'année 2011 en région Centre. 212 molécules (dont des métabolites) ont été quantifiées dans les eaux souterraines sur cette même période. 20% des points de prélèvement suivis présentent une contamination au-dessus de 0,1µg/l. Sur les 2 707 quantifications de molécules dans les eaux, 15% sont supérieures à 0,1µg/l. Les cartes ci-dessous se limitent aux 208 stations de mesure avec au moins 2 prélèvements en 2011.



**Eaux souterraines - 2011**  
Pourcentage de prélèvements contaminés au dessus de 0,1µg/l par des pesticides



**Eaux souterraines - 2011**  
Pourcentage de prélèvements contaminés au-dessus de 0,1µg/l par des pesticides dont l'usage est autorisé en 2014



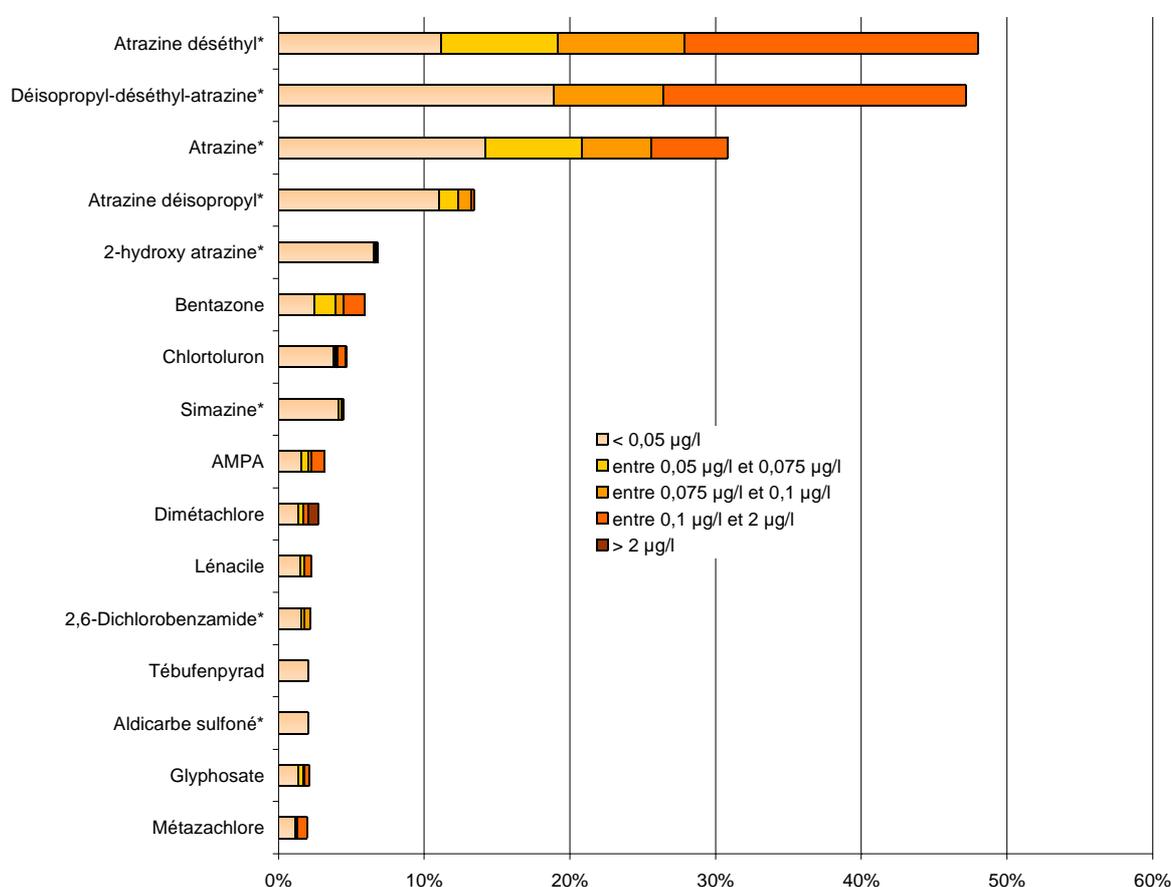
Sur les 212 molécules quantifiées, 89 sont autorisées à l'usage aujourd'hui.

3 molécules sont présentes dans plus de 30 % des analyses et 16 dans plus de 2 %. Il s'agit presque exclusivement d'herbicides, hormis les insecticides tébufenpyrad et aldicarbe sulfoné. Sur ces 16 molécules, 8 ont un usage autorisé (7 substances actives et 1 métabolite) et 8 sont interdites (2 substances actives et 6 métabolites).

Les eaux souterraines restent très impactées par les triazines, aujourd'hui interdites, puisque 45% des quantifications sont liées à cette famille de molécules, illustrant l'inertie des nappes face à une pollution installée. En effet, les 5 molécules les plus quantifiées correspondent à l'atrazine (interdite d'utilisation depuis 2003) et à ses métabolites. L'atrazine déséthyl est quantifiée sur 263 points de prélèvement l'atrazine sur 175. La quantification de ces substances désormais retirées du marché peut servir d'indicateur de vulnérabilité des nappes vis à vis de molécules plus récentes disposant de capacités de migration potentiellement similaires à celles de l'atrazine.

29 molécules ont été quantifiées à des concentrations supérieures à 0,1µg/l et 10 molécules ont été quantifiées à des concentrations supérieures à 2 µg/l : le chlortoluron, le dimétachlore, le clomazone, le azaconazole, le triallate, le terbuméton, le captane, le mercaptodiméthur, le pencycuron et le diméthomorphe (3 points de prélèvement concernés).

**Fréquence de quantification des molécules les plus fréquemment retrouvées en ESO**

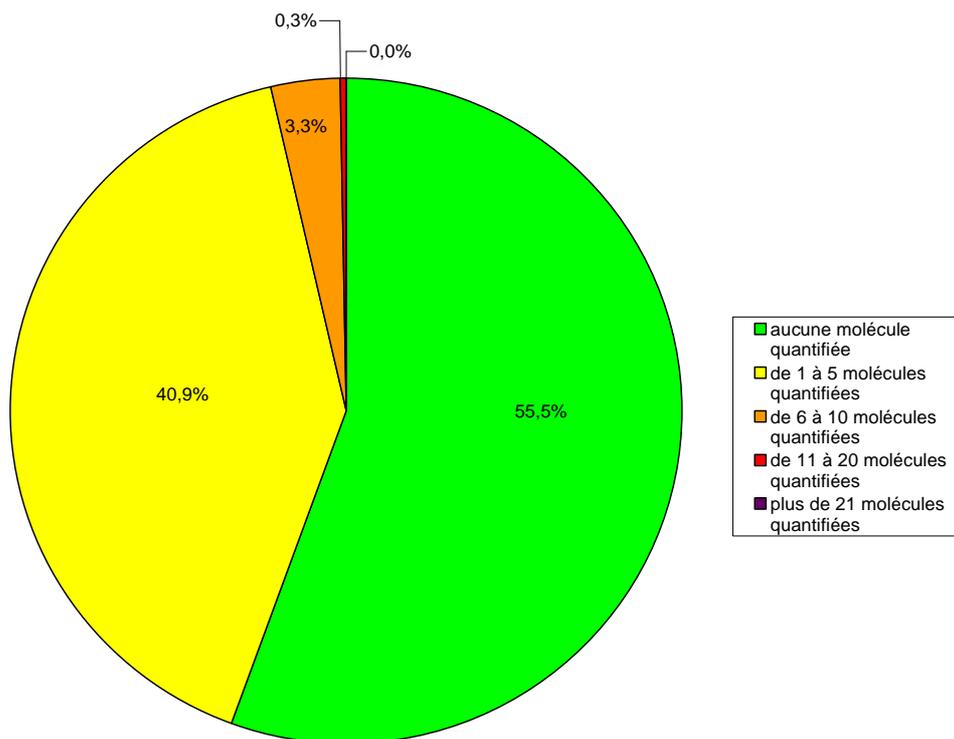


\*molécules ou leurs métabolites interdits

Sur les 16 molécules les plus retrouvées en eaux souterraines, 12 proviennent d'un usage agricole et 4 sont liées à un usage mixte.

Sur 56% des points de prélèvement suivis en eaux souterraines, aucune molécule n'a été quantifiée (369 sur 665 points de prélèvement dont la grande majorité sont des captages d'alimentation en eau potable suivies au titre du contrôle sanitaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé). Le nombre moyen de molécules quantifiées par point de prélèvement est de 1. Si l'on prend seulement en compte les 44% des points de prélèvement avec quantification de pesticides (296 stations), la moyenne passe à 2,6 molécules par station.

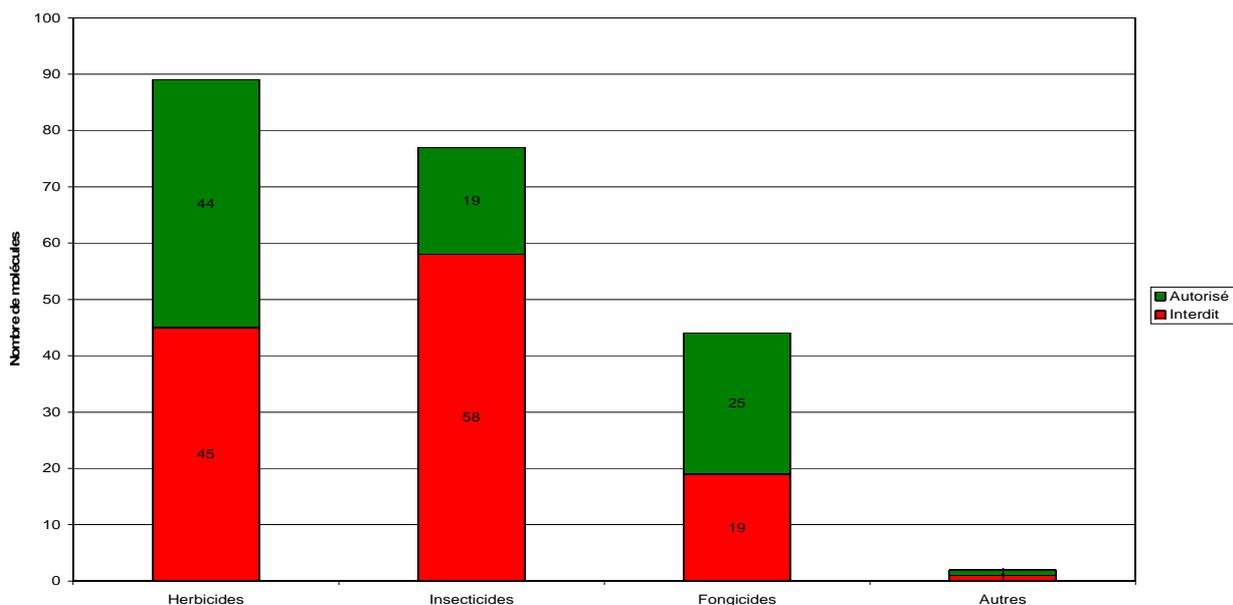
## Ventilation des stations en fonction du nombre de molécules quantifiées au moins une fois sur l'année



Nombre de stations : 665

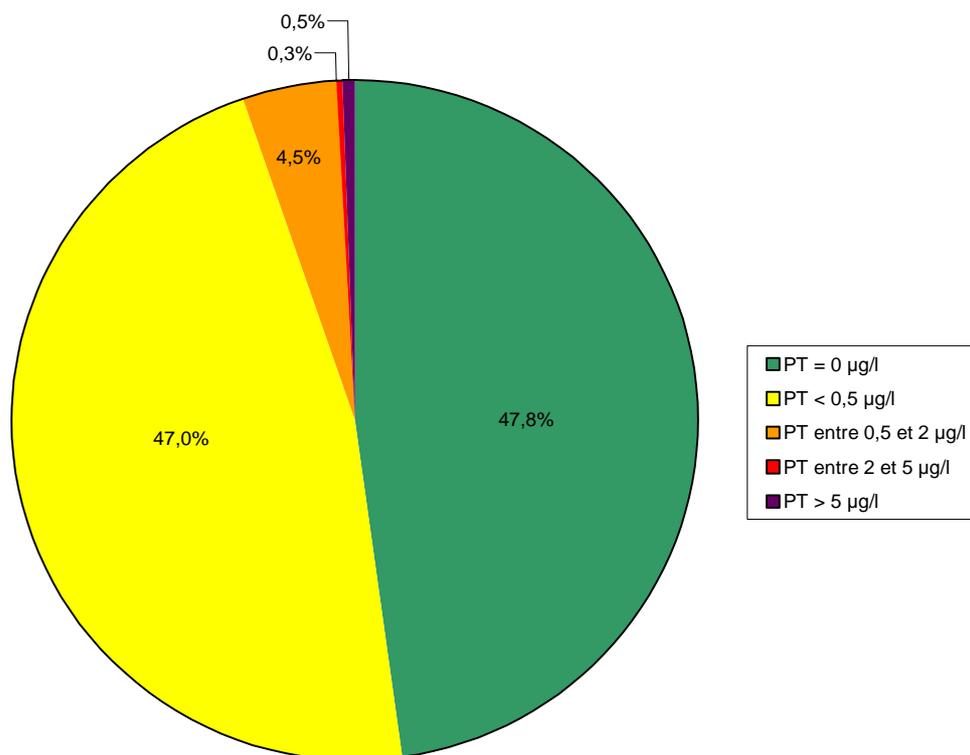
En termes de diversité des molécules quantifiées dans les eaux (dont les métabolites), les herbicides et les insecticides représentent respectivement 42% et 36% du total (21% pour les fongicides). Toutefois, en terme de récurrence des quantifications dans les eaux, les herbicides sont nettement majoritaires avec 72% des cas (17% pour les insecticides, 10% pour les fongicides). Tous usages confondus, 58% des molécules quantifiées sont interdites d'utilisation à ce jour (73% des quantifications dans les eaux).

Répartition des molécules quantifiées par type et par statut



5% des prélèvements d'eau réalisés présentent des concentrations en pesticides totaux supérieurs à 0,5µg/l (norme « eau potable »). 5 prélèvements dépassent 5µg/l (norme « eau potabilisable »). 48% des prélèvements sont exempts de toute quantification de molécule.

## Ventilation des prélèvements en fonction de la concentration en pesticides totaux (PT)



Nombre de prélèvements : 1 108

Document élaboré en 2014 dans le cadre du Groupe de travail « qualité des eaux » du Comité Régional D'Orientation et du Suivi (CROS) du Plan Ecophyto 2018.

Structures représentées au sein de ce groupe régional : DRAAF Centre, DREAL Centre, Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine Normandie, Conseil régional, Chambre régionale d'agriculture, UIPP, Chambres départementales d'agriculture, Axereal, Négoce Agricole Centre Atlantique, Coop de France, Station d'expérimentation La Morinière et DDT.

**Pour plus de détails sur le travail effectué et les données traitées, se reporter à la note de présentation générale du travail d'analyse réalisé.**